

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville



**MUNICIPALITÉ DE ST-GEORGES DE
CLARENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de St-Georges de Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce 14^e jour du mois de mai 2019, à 20h00 sous la présidence du maire, Madame Renée Rouleau.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon
Siège no 3. Mme Karine Beaudin
Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 2. M. Serge Beaudoin
Siège no 4. M. Chad Whittaker
Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Marie-Eve Brin à titre de greffière et directrice générale

2019-05-146

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame Renée Rouleau, mairesse, ouvre la séance à 20 :04 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents ainsi qu'à l'auditoire. Il est donc **proposé** par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Serge Beaudoin** de procéder à l'ouverture de la séance dûment convoquée.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame le maire constate que le quorum est atteint.

2019-05-147

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019

Il est donc proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **Mme Lyne Côté** que
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications apportées, soit le retrait des point
15, 29 et 33.

Adoption unanime

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;

2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
4. Adoption des procès-verbaux du 9 avril et du 17 avril 2019;
5. Dépôt de document ou de correspondance;

ADMINISTRATION -----

6. Embauche de M. Michael Johnston au poste de Directeur du service sécurité incendie de Clarenceville-Noyan
7. Mandat à Poupart et Poupart pour un mandat concernant le grief 66241;
8. Modification du portail GMR pour la transmission des données, résolution;
9. Mandat d'assistance technique à Mme Catherine Tétreault pour le projet du Village;
10. Règlement des heures en banque et ajustement au contrat de la DG;
11. Règlement 2019- 630 modifiant le Règlement 2018-614 relatif à la tarification des immeubles sur les rues Monique, Sénak et 1rue, adoption du règlement;

TRAVAUX PUBLICS -----

12. Projet du Village, mandat à GBI services d'ingénierie pour inclure le dégrilleur;
13. Branchement des services sur les réseaux existants, mandat technique à Mme Catherine Tétreault ingénieure;
14. Mandat au DG pour lettrage sur les véhicules de la Municipalité;
15. Abri à abrasif, acceptation de la soumission des assurances MMQ;

URBANISME -----

16. Demande d'appui pour la CPTAQ du 1003 Rang Victoria;
17. Mandat à GESTIM pour changement de zonage afin de permettre yoga dans zone résidentielle;

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE -----

18. Rapport des activités de la Bibliothèque;
19. Mention de remerciement à Mme Nicole Prud'homme;
20. Nomination de Mme Danielle Rocheleau en tant que bénévole responsable de la bibliothèque

SECURITÉ – INCENDIE -----

21. Mandat d'inspection des bornes-fontaines à Aquadata;
22. Mandat de réparation des bornes-fontaines à Stelem;
23. Réalisation du plan des mesures d'urgences, mandat

TRÉSORERIE ET FINANCES -----

24. Paiement de facture Centre du Camion;
25. Paiement de factures à Poupart et Poupart pour services juridiques;
26. Paiement de facture à GBI Services d'ingénierie;
27. Paiement de facture à Municonseil;
28. Demande de commandite pour la Société d'histoire de Missisquoi;
29. Demande de commandite pour le festival Mikinak (retiré);
30. Les comptes à payer;

AUTRE POINTS - _____

- 31. Règlement 428-10 modifiant les usages autorisés dans la zone 408 du Règlement de zonage, position de la MRC;**
 - 32. Journée cycliste, demande de financement;**
 - 33. Fruigumes, demande financement;**
 - 34. Formation ADMQ, travaux d'infrastructure : conseils et astuces pour la gestion de projets**
 - 35. Invitation corps des cadets royaux de l'armée canadienne;**
 - 36. Rapport des conseillers;
 - 37. VARIA
 - 38. Période de questions des citoyens à la présidente du conseil;
 - 39. Levée de la séance
-

2019-05-148

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 AVRIL ET DU 17 AVRIL 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril et de la séance extraordinaire du 17 avril 2019 et qu'ils se disent satisfaits du contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et
APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances du 9 avril et du 17 avril 2019 tels que soumis.

ADOPTÉE

5. DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE;

La correspondance est soumise aux membres du conseil.

ADMINISTRATION -----

2019-05-149

6. EMBAUCHE DE M. MICHAEL JOHNSTON AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE CLARENCEVILLE-NOYAN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture et à l'affichage à l'interne du poste de Directeur du service de sécurité incendie de Clarenceville-Noyan, le 12 février 2019, en conformité avec la résolution 2019-02-030 ;

CONSIDÉRANT la candidature soumise de M. Michael Johnston à l'issue de la date limite d'acceptation des candidatures, de la rencontre du comité de sélection formé des maires et directeurs généraux des Municipalités de Noyan et de Saint-Georges-de-Clarenceville avec M. Johnston dans laquelle les parties ont convenu des termes d'un contrat de travail ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Johnston est prêt à accepter d'occuper les fonctions de Directeur du service de sécurité incendie de Clarenceville-Noyan ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Noyan, par l'entremise de sa résolution 2019-05-12, entérine l'embauche de M. Johnston dans les fonctions de directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville procède à l'embauche de M. Michael Johnston au poste de directeur du service de sécurité incendie de Clarenceville-Noyan à partir du 1^{er} juin 2019 selon les termes définis dans un contrat de travail entre les Municipalités de Noyan, de Saint-Georges-de-Clarenceville et de M. Johnston avec une période de probation de six (6) mois à partir du premier jour travaillé.

Il est également résolu de nommer Mme Renée Rouleau, mairesse et Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale, signataires du contrat, au nom de la Municipalité lequel contrat est préparé par la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

ADOPTÉE

2019-05-150

7. MANDAT À POUPART ET POUPART POUR UN MANDAT CONCERNANT LE GRIEF # 66241

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un grief de la part de son syndicat et qu'elle a épuisé les recours prévus à la convention collective pour solutionner ce grief;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de Poupart et Poupart avocats inc. pour assistance juridique en droit des ressources humaines pour le règlement juridique de ce grief;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et

APPUYÉ PAR M. David Adams

M. Chad Whittaker vote contre.

ET RÉSOLU QUE la directrice-générale mandate Poupart et Poupart avocats inc, au tarif horaire de 300 \$ / heure pour solutionner le grief # 66241 avec le contentieux du syndicat des employés de la Municipalité.

ADOPTÉE

2019-05-151

8. MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES, RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le portail GMR a subi des modifications pour la transmission des données pour la compensation versée pour 2019 et qu'il est nécessaire, pour les municipalités, de transmettre une résolution démontrant les compétences des municipalités à l'égard des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a pleine compétence à l'égard de son service de collecte des matières résiduelles et de son service des matières recyclables au niveau de la collecte et du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR M. Serge Beaudoin**

ET RÉSOLU QUE de déclarer la compétence de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dans la gestion des matières résiduelles et recyclables dans son service de collecte et de transport auprès de Recyc-Québec afin de soutenir la transmission des données par l'entremise du portail GMR dans le but de bénéficier des compensations versées pour 2019 et les années à venir.

ADOPTÉE

2019-05-152

**9. MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MME CATHERINE
TÉTREULT POUR LE PROJET DU VILLAGE;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a requis les services de M. Marcel Fafard, ingénieur, pour une assistance technique dans le cadre du projet du Village lors du conseil de janvier 2019 (résolution 2019-01-08) au tarif horaire de 125 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de M. Marcel Fafard contenait la feuille de route de Mme Catherine Tétreault qui doit assurer le remplacement de M. Fafard en cas d'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire mentionné dans l'offre de service n'est pas celui facturé et demandé par M. Fafard et Mme Tétreault;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

D'ACCEPTER le remplacement de M. Marcel Fafard par Mme Catherine Tétreault ingénieure pour le mandat d'assistance technique dans le cadre du projet du Village aux conditions décrites par la résolution 2019-01-08 et d'abroger le taux horaire de 125\$ pour 135 \$ de l'heure, sans les taxes applicables incluant les frais de repas et de déplacements, laquelle modification entre en vigueur avec l'intérim de Mme Tétreault et est valide également pour M. Marcel Fafard à partir de cette date.

ADOPTÉE

2019-05-153

**10. RÈGLEMENT DES HEURES EN BANQUE ET AJUSTEMENT AU
CONTRAT DE LA DG;**

CONSIDÉRANT LA demande de la directrice-générale à l'effet de solliciter le paiement des heures supplémentaires présentement en banque, tel qu'il est prévu au contrat de travail entre la Municipalité et la directrice-générale;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail signé ne prévoit pas les mêmes conditions que les employés syndiqués sur le traitement des heures supplémentaires et qu'il a lieu de procéder à la mise à niveau des conditions de travail entre la directrice-générale et les employés municipaux, notamment sur le calcul des heures supplémentaires en banque;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil soit que la directrice-générale bénéficie des mêmes avantages et traitements décrits et convenus dans la convention collective des employés municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et
APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité procède au même calcul et traitement des heures supplémentaires, au-delà de la semaine de travail de 37,5 heures, pour la directrice-générale, lequel ajustement est rétroactif au moment de l'embauche et qu'un nombre de quatre-vingt-treize heures (93) heures soit payé au tarif horaire prévu dans le contrat de travail.

La présente résolution sera annexée au contrat de travail pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Mme la mairesse entend user de son droit de veto sur cette résolution. Ce point sera rediscuté au prochain conseil.

2019-

2019-05-154

**11. RÈGLEMENT 2019- 630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-614
RELATIF À LA TARIFICATION DES IMMEUBLES SUR LES RUES
MONIQUE, SÉNAK ET 1RUE, ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut, par règlement, imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent projet de règlement 2019-630 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'avis l'adoption du projet de règlement 2019-630 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et
APPUYÉ PAR M. David Adams**

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2019-630 modifiant le règlement 2018-614 relatif à une tarification pour l'utilisation, par les immeubles des rues Monique, Sénak et 1 rue selon les dispositions suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU**



ST-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

RÈGLEMENT 2019-630 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-614 RELATIF À LA TARIFICATION DES IMMEUBLES SUR LES RUES MONIQUE, SÉNAK ET 1 RUE RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

Article 1 : Modifie l'article 1 du Règlement 2018-614 par le libellé suivant : Il est, par le présent règlement, imposé à tout utilisateur des infrastructures ou à toute personne en bénéficiant de ces structures du réseau d'eau potable et d'eau usée une tarification sur les immeubles décrits à l'annexe 1 du présent règlement. Le tarif annuel de six cents trente-trois et trente-trois (633.33 \$) est perçu sous forme de taxe annuellement sur une période de quinze ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 : Toute article ou toute disposition qui n'est pas en concordance avec le présent règlement sera modifié.

Article 3. Le présent règlement en vigueur conformément à la loi.

Marie-Eve Brin,

Directrice générale

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Renée Rouleau

Maire

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Dépôt de l'avis de motion ; le 9 avril 2019

Dépôt et adoption du projet de règlement; le 9 avril 2019

Adoption du règlement :14 mai 2019

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS -----

2019-05-155

**12. PROJET DU VILLAGE, MANDAT À GBI SERVICES D'INGÉNIERIE
POUR INCLURE LE DÉGRILLEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté l'ajout d'un dégrilleur dans sa filière de traitement des eaux usées lors du conseil du 17 avril (résolution 2019-04-142), conditionnement à ce que cet ajout soit subventionné;

CONSIDÉRANT QUE le mandat initial de GBI services d'ingénierie, dans le projet du Village, ne comportait de dégrilleur et qu'il y a lieu de procéder à la demande d'un avenant auprès d'eux;

CONSIDÉRANT QUE GBI a fourni l'avenant no 2 au montant de 13 840\$ pour les frais de conception à l'égard de l'ajout du dégrilleur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker

ET RÉSOLU d'autoriser, conditionnellement à l'acceptation par notre ingénieur mandaté pour assistance technique et du financement de cet ajout par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'avenant numéro 2 pour la conception des mécaniques de procédés et la modification du bâtiment pour accepter l'ajout du dégrilleur.

ADOPTÉE

2019-05-156

**13. BRANCHEMENT DES SERVICES SUR LES RÉSEAUX EXISTANTS,
MANDAT TECHNIQUE À MME CATHERINE TÉTREAULT
INGÉNIEURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes de branchements au service de distribution d'eau et d'égout et que son règlement actuel ne permet pas de traiter l'ensemble des demandes de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE Mme Catherine Tétreault, ingénieure, a fait une offre de service afin de proposer des solutions réglementaires afin de rencontrer les diverses demandes de branchements en conformité avec le cadre légal;

CONSIDÉRANT QU'UNE l'offre de service prévoit une banque d'heures de 10 heures au taux horaire de 135\$ de l'heure, incluant les dépenses connexes au projet (déplacements et repas);

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU de mandater la direction générale à signer l'offre de service de Mme Catherine Tétreault, ingénieur, pour une banque d'heures de 10 heures au tarif de 135\$/ heure dont les tâches sont l'analyse de la réglementation en vigueur, la proposition d'une procédure de tarification des demandes de branchements aux services municipaux existants, la rédaction d'un rapport de recommandation et l'accompagnement pour la rédaction d'un règlement et l'application de celui-ci, lequel mandat est en conformité avec notre Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

2019-05-157

14. MANDAT AU DG POUR LETTRAGE SUR LES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de faire le lettrage d'identification des véhicules de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale peut procéder à une demande d'offre de service auprès de compagnies de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU de mandater la direction générale à procéder à des offres de services et à signer l'offre de service auprès d'une compagnie pour la réalisation du lettrage de deux véhicules de la voirie, lequel mandat est en conformité avec notre Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

15. ABRI À ABRASIF, ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES ASSURANCES MMQ // point retiré

URBANISME -----

2019-05-158

16. DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ DU 1003 RANG VICTORIA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 12 mars 2019 la résolution 2019-03-077 donnant son appui au propriétaire du lot 5 241 265, du 1003 Rang Victoria au niveau de sa demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) et que cette résolution n'est pas la satisfaction de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée pour sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants n'est pas touché par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas d'espace disponible ailleurs sur le territoire de Saint-Georges-de-Clarenceville, hors de la zone agricole, qui pourrait satisfaire la demande puisqu'il s'agit d'un espace supplémentaire avec une utilisation bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 à 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et

APPUYÉ PAR M. Serge Beaudoin

ET RÉSOLU d'appuyer la demande du propriétaire du 1003 Rang Victoria auprès de la CPTAQ, laquelle demande est conforme à la réglementation en vigueur et respecte les usages et les activités agricoles avoisinante, l'homogénéité des activités agricoles et ne peut être tenue à l'intérieur de la zone blanche de la Municipalité.

ADOPTÉE

2019-05-159

17. MANDAT À GESTIM POUR CHANGEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE YOGA DANS ZONE RÉSIDEN­TIELLE;

CONSIDÉRANT la demande déposée par les propriétaires du lot 5 106 993 du cadastre officiel du Québec pour la Municipalité à l'effet d'ajouter une activité complémentaire dans la zone résidentielle 113 pour la pratique du yoga et de la méditation et la volonté du conseil de procéder à la modification réglementaire requise pour permettre l'implantation de ce centre de yoga (résolution 2019-04-137);

CONSIDÉRANT que GESTIM a déposé une offre de service pour la réalisation de cette modification réglementaire au montant forfaitaire de 300 \$ pour un nombre d'heures estimées de cinq (5);

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker

ET RÉSOLU de mandater GESTIM selon l'offre de service déposée le 2 mai 2019 pour donner suite à la résolution 2019-04-137 afin de modifier la réglementation pour permettre une activité complémentaire, centre de yoga et de méditation, dans la zone résidentielle 113, laquelle offre de service représente un montant de trois cents (300\$) pour cinq (5) heures de travail, incluant les rencontres avec les membres du comité consultatif en urbanisme, la rédaction préliminaire et finale des documents demandés.

ADOPTÉE

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE -----

2019-05-160

18. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la Bibliothèque souhaite présenter aux membres du conseil le bilan des activités annuelles 2018 de la Bibliothèque :

CONSIDÉRANT QUE le rapport fait mention des données d'utilisation du service concernant la collection de livres disponibles, du portrait des usagers, des activités d'animation et de l'équipe qui offre le service de bibliothèque de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU d'adopter le rapport d'activités annuelles soumis par la responsable et de faire une mention de remerciement pour le travail des bénévoles dans le maintien et la qualité du service offert aux citoyens.

ADOPTÉE

2019-05-161

19. MENTION DE REMERCIEMENT À MME NICOLE PRUD'HOMME

CONSIDÉRANT QUE Mme Prud'homme quitte ses fonctions de responsable de la bibliothèque après seize années de bénévolat pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Prud'homme, à titre de responsable de la bibliothèque, a contribué à l'amélioration de l'offre de service pour la population, laquelle amélioration a été reconnue par le Réseau Biblio de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les qualités de rigueur, de disponibilité et mobilisation de Mme Prud'homme sont reconnues par son équipe et par les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU de remercier chaleureusement Mme Nicole Prud'homme d'avoir mis ses compétences et ses qualités au service des citoyens de la Municipalité et de lui rendre hommage pour le travail accompli au sein de notre communauté.

ADOPTÉE

2019-05-162

20. NOMINATION DE MME DANIELLE ROCHELEAU EN POUR LE POSTE DE BÉNÉVOLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le départ de Mme Nicole Prud'homme en tant que responsable de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Danielle Rocheleau, par le comité formé des membres bénévoles de la bibliothèque, le 7 mai dernier, au poste de responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation du comité bibliothèque et de nommer Mme Danielle Rocheleau responsable de la bibliothèque, dès le 23 mai 2019, auprès de la Municipalité, de Réseau Biblio et des autres organisations.

ADOPTÉE

SECURITÉ – INCENDIE -----

2019-05-163

21. MANDAT D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES À AQUADATA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a reçu une offre pour l'Inspection des bornes-fontaines du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection annuelle des bornes-fontaines est une orientation du schéma de couvertures de risques de la MRC du Haut-Richelieu et que la Municipalité a la responsabilité de voir au bon fonctionnement du réseau de distribution de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aqua data propose un prix unitaire de 27 \$ pour chacune des bornes-fontaines pour une inspection quinquennale de 2019 à 2023 au lieu d'un tarif de 30\$ par borne-fontaine sur une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et

APPUYÉ PAR M. David Adams

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la compagnie Aqua-data d'une inspection quinquennale des bornes-fontaines au taux unitaire de 27\$ pour chacune des bornes fontaines comprenant la rédaction d'un rapport annuel, les frais de déplacement de 2019 à 2023, laquelle dépense représente un montant annuel de 1971 \$ sans les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-05-164

22. MANDAT DE RÉPARATION DES BORNES-FONTAINES À STELEM

CONSIDÉRANT la demande du service de sécurité incendie de procéder à la réparation d'une borne-fontaine de la rue Lucie et la volonté de la Municipalité de régulariser les déficiences perçues dans les inspections réalisées en 2018 par Aqua-data;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la réparation des bornes-fontaines défectueuses, au nombre de 12, au montant de 2 000 \$ par la compagnie Stelem;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU de mandater Stelem à procéder à la réparation des bornes-fontaines ciblées dans l'offre des services datée du 1^{er} mai 2019 au montant de 2 000\$ sans les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-05-165

23. RÉALISATION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE, MANDAT À

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a complété l'outil d'auto-diagnostique et a reçu une subvention du pour la mise à jour de son plan des mesures d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de services ont été déposés à la Municipalité pour la réalisation et la mise en œuvre de ce plan des mesures d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU de mandater la directrice-générale pour émettre ses recommandations aux membres du conseil pour le choix d'un mandataire qui réalisera la mise à jour et la réalisation du plan des mesures d'urgences prévoyant des mécanismes de révision, lequel choix sera retenu par la direction, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE ET FINANCES -----

2019-05-166

24. PAIEMENT DE FACTURE CENTRE DU CAMION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire réparer son camion de collecte des ordures au Centre du camion de Cowansville;

CONSIDÉRANT QUE la facture WC01352 au montant de 5 041.32\$ sans les taxes applicables et qu'il a lieu de payer cette facture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU QUE de procéder au paiement de la facture WC01352 du Centre du camion de Cowansville au montant de 5 796.26 \$ avec les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-05-167

25. PAIEMENT DE FACTURES À POUPART ET POUPART POUR SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à Poupart et Poupart avocats inc conformément à la résolution 2019-04-127 concernant les services juridiques;

CONSIDÉRANT les factures 6443 et 6467 au montant respectif de 3 510.19 \$ et 348.37\$ avec les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU QUE de procéder au paiement total de 3 858.56\$ avec les taxes applicables des factures numéros 6443 et 6467 à Poupart et Poupart avocats inc.

ADOPTÉE

2019-05-168

26. PAIEMENT DE FACTURES À GBI SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE GBI services d'ingénierie a soumis les factures 8388 et 8459 pour le projet du Village, lesquelles factures se chiffrent à 22 000\$ et 45 812.50 \$ respectivement avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de notre ingénieure, il est recommandé de payer les présentes factures;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker**

ET RÉSOLU QUE de procéder au paiement des factures 8388 et 8459 au montant de 25 294,50\$ et de 52 672.93\$ respectivement avec les taxes applicables auprès de GBI.

ADOPTÉE

2019-05-169

27. PAIEMENT DE FACTURE À MUNICONSEIL;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Muni conseil pour des services juridiques dans un cas de cour;

CONSIDÉRANT QUE Municonseil a envoyé la facture 10047 au montant de 5 752.50\$ sans les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

ET RÉSOLU QUE de procéder au paiement de la facture 10047 à Municonseil pour les services juridiques au montant de 6 613.94 \$ avec les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-05-170

28. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Missisquoi a sollicité une participation de la Municipalité à son activité de levée de fonds, soit un super spaghetti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en faveur à aider la Société d'histoire de Missisquoi;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR M. Serge Beaudoin**

ET RÉSOLU de commander 10 billets au coût de 10\$ chacun, ce qui représente une dépense de 100\$ auprès de la Société d'histoire de Missisquoi.

ADOPTÉE

2019-05-

29. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE FESTIVAL MIKINAK

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2019-05-171

30. LES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. David Adams** et résolu que les comptes à payer au 14 mai 2019 et au montant de 215 708.19 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOTPÉE

AUTRE POINTS - _____

2019-05-172

31. RÈGLEMENT 428-10 MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 408 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE, POSITION DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis défavorable de la part de la MRC concernant l'adoption du projet de Règlement 428-10 à l'effet de modifier les usages autorisés dans la zone 408 du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se questionne sur la définition des usages et des activités complémentaires à caractère commercial et industriel dans un environnement agricole, lequel usage est dédié aux productions agricoles environnantes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR M. Serge Beaudoin

ET RÉSOLU de demander des précisions au sujet des motifs en défaveur du projet de Règlement 428-10 à la MRC du Haut-Richelieu, il est également **résolu** de mandater Mme Renée Rouleau, mairesse et Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale à rencontrer les représentants de la MRC du Haut-Richelieu pour recevoir ces précisions et les pistes de solutions préconisées en concordance avec les orientations du schéma d'aménagement et du plan de développement de la zone agricole.

ADOPTÉE

2019-05-173

32. JOURNÉE CYCLISTE, DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient annuellement son kiosque de ravitaillement aux cyclistes qui empruntent le circuit vers le noyau villageois dans le cadre de la journée Journée cycliste Redpath du Lac Champlain (CCLACC) du 8 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil des cyclistes est organisé par des bénévoles qui offrent le service de remplissage des gourdes d'eau et de légères collations;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de chandails pour l'identification des bénévoles, de bouteilles d'eau de grand format (18L) avec pompes et de collations pour un montant maximal de 400 \$.

ADOPTÉE

2019-05-

33. FRUITGUMES, DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE KIOSQUE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2019-05-174

34. FORMATION ADMQ, PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est confronté à des projets d'infrastructures importants et que la formation de l'association des directeur municipaux du Québec (ADMQ) sur les travaux d'infrastructure : conseil et astuces dans la gestion de projets semble pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation est donnée le 22 mai prochain à Drummondville au coût de 316 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU d'autoriser la participation à la formation de l'ADMQ nommée Travaux d'infrastructures : conseil et astuces dans la gestion de projets, au coût avec taxes de \$ 363.32 et de permettre tous les frais reliés à ce déplacement.

ADOPTÉE

2019-05-175

35. INVITATION POUR LA CÉRÉMONIE DES CADETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation des Corps de Cadets Royaux de l'Armée Canadienne de Lacolle pour la participation à la 27^e revue annuelle qui se tiendra le 1^{er} juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette invitation est adressée aux élus afin de rencontrer des dignitaires et de remettre des prix aux cadets méritants.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU de mandater M. Gérald Grenon, conseiller, à représenter la Municipalité lors de cette cérémonie du 1^{er} juin 2019 13 :30 au 224 rue des Loisirs à Sherrington.

ADOPTÉE

36. RAPPORT DES CONSEILLERS

Un tour de table est réalisé afin de couvrir les activités des membres du conseil durant le mois. Certains sujets sont abordés, tels que :

La prochaine rencontre d'information concernant le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Cette rencontre aura lieu le mardi 21 mai à 19 :00 au Centre communautaire.

37. VARIA

38. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL;

Les citoyens sont invités à poser des questions.

- Une demande des bénévoles de la bibliothèque concerne une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et le déplacement d'une dalle de béton.
- Il est question de la disponibilité des IPAD pour les usagers de la Bibliothèque.
- Certains citoyens mentionnent l'état de leur chemin, de leur fossé et de l'eau présente sur certaines propriétés.

2019-05-176

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR M. Serge Beaudoin

ET RÉSOLU QUE de terminer la séance ordinaire du conseil à 22 :04.

Mme Renée Rouleau

Maire de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Mme Marie-Eve Brin

Directrice-général et greffière de la
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Le 14 mai 2019